

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2025

Le 3 mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur André LANUSSE-CAZALÉ, Maire de GARLIN.

Étaient présents : Mesdames : Chantal FERRANDO, Claire LABAT, Francine Lahore, Joëlle PRÉCHACQ-LATREYTE, Marie-Anne SOMMESOUS, Marguerite VOGT
Messieurs : André LANUSSE-CAZALÉ, Claude ARTIGUES, Mikaël BERNADET, Anthony JEGOU, Jean-Claude TUCOULOU,

Excusé(es) : Pierre LABROSSE

Absents : Julie SABRAN,

Secrétaire de séance : Marguerite VOGT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 28 janvier 2025
- Autorisation Engagement des investissements (annulé)
- Plan de financement des Agrès sportifs
- Projet Prélude
- Appartement BARADE
- Assistance maîtrise d'ouvrage Ateliers municipaux
- Projet relatif à la maison Nabonne
- Vente maison Hourugou

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet Agrivoltaïque (en début de séance)
- Prospective et Budget 2025
- Route de Miramont
- Place du marché

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Vote au prochain conseil du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2025

Envoyé le : 27/02/2025

2. PROJET AGRIVOLTAÏQUE

CF. PIÈCE JOINTE AU DOSSIER DE SÉANCE

Monsieur le Maire a rencontré la société BORALEX le 21 janvier dernier concernant un projet agrivoltaïque sur culture de maïs porté par des agriculteurs de Garlin et un projet d'élevage bovins porté par Monsieur Paul Lafitte.

Monsieur le Maire explique que ce projet par sa nature innovante et son emprise foncière (Garlin, Miramont-Sensacq, Sarron et Boueilh-Boueilho-Lasque) d'ampleur constituera un atout indéniable pour le territoire.

Il précise que les trackers agrivoltaïques de Boralex s'inscrivent dans une démarche de développement de l'agrivoltaïsme, visant à optimiser l'utilisation des terres agricoles tout en produisant de l'énergie solaire.

Il précise que la Commune et la Communauté de Communes récupéreront de la taxe (l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER) notamment).

La société BORALEX est venue présenter ce projet aux membres du conseil municipal ce 3 mars 2025 car les membres du conseil municipal souhaitaient en savoir un peu plus sur :

- les conséquences visuelles (par rapport aux maisons situées à proximité)
- le procédé technique de ce projet
- les retombées financières pour la commune et pour la Communauté de communes

BORALEX a donc précisé que les trackers agrivoltaïques permettent de :

- Produire de l'énergie solaire de manière efficace.
- Offrir une protection contre les aléas climatiques
- Améliorer le bien-être animal
- Générer des revenus supplémentaires pour les agriculteurs (via la location de la terre).
- Utiliser les terres agricoles de manière durable.

La société BORALEX indique qu'il y a peu de covisibilité. Les conséquences visuelles (par rapport aux maisons situées à proximité) seront évaluées et réduites afin d'obtenir un impact final minime, sachant qu'ils vont respecter les distances de reculs imposés par le PLU.

Les membres du Conseil indiquent aussi que Boralex ira à la rencontre de ces personnes.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DONNE un avis de principe favorable/défavorable au projet**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mener, dans la limite de ses attributions, toute action destinée à faciliter la réalisation du projet**

(votants : 11 exprimés : 11 pour : 10 contre : 0 abstention : 1 Joëlle PRECHACQ-LATREYTE)

Antoine Kerbrat : Notre site de maintenance se situe à Toulouse.

La loi APER du 10 mars 2023, vise à déployer massivement les énergies renouvelables sur le territoire français.

Un espacement de 16 mètres en chaque pieux est nécessaire pour correspondre aux besoins

mécaniques des commerçants (maïs). Une perte de production de 10% est quand même à noter. Pour les pâturages bovins, 8 mètres d'espacement seront nécessaires ainsi qu'un tracker. Concernant les mesures paysagistes, des plantations de haies aux abords de la D834 seront prévues, ainsi qu'un retrait des panneaux de 30 mètres par rapport aux habitations.

Au total il y a 74 hectares.

Le bail s'étendra sur 37 ans, avec un suivi agronomique sur 5 ans (obligation de la loi).

L'attente de nous avons envers les différentes communes, est une délibération favorable, un retour de monsieur le préfet, une enquête publique, une réunion publique, et plus tard, un contrôle des informations.

Anthony Jegou : Par rapport aux aménagements autour des maisons, nous devons rencontrer et en discuter avec les personnes directement, car cela peut faire peur.

3. BUDGETS

Les 2 points suivants ne sont finalement pas votés.

- budget principal - délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- budget annexe restaurant du parc - délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

4. PLAN DE FINANCEMENT DES AGRÈS SPORTIFS

CF. PIÈCE JOINTE AU DOSSIER DE SÉANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement d'un plateau sportif sur la plaine des sports. Il convient aujourd'hui d'actualiser ce plan de financement afin de solliciter certaines subventions.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DÉNOMINATION	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
MISE EN PLACE DES AGRES	KASO2	41 441,00 €	49 729,20 €
MOBILIER URBAIN		6 400,00 €	7 680,00 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS		11 000,00 €	13 200,00 €
TOTAL		58 841,00 €	70 609,20 €

DÉNOMINATION	MONTANT HT	%
AGENCE NATIONALE DU SPORT	36 589,00 €	62,18%
CCLB	10 319,00 €	17,54%
Autofinancement	11 933,00 €	20,28%
TOTAL	58 841,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT telles que référencées dans le projet de plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

(votants : 11 exprimés : 11 pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

5. PROJET PRÉLUDE

Monsieur le Maire indique que « Prelude Immo » envisage un projet de construction de logements privés (logements sociaux sur certaines parcelles et vente de parcelles libres pour construction de villas) sur un terrain privé (que souhaite vendre un administré - parcelle AI 175).

L'opération consiste en la réalisation d'un aménagement de 30 lots dont 15 lots en bâti mitoyen/logements à caractère social et 15 lots en construction libre.

Si le projet devait se faire, « Prelude Immo » souhaiterait rétrocéder la voirie à la mairie après la réalisation de l'opération.

Afin de pouvoir se positionner sur ce point, il est demandé à « Prelude Immo » de fournir:

- la liste des équipements rétrocédés à la Mairie (espace vert, voirie, réseaux élec/télécom/assainissement/eau potable, éclairage public, etc...)
- le descriptif complet de chaque équipement (plans, doc techniques, etc...) pour validation par la commission Bâtiment puis présentation au vote en conseil municipal

La réception de conformité de chaque équipement devra être faite avant toute rétrocession.

André Lanusse-Cazalé : Je propose de délibérer une prochaine fois pour nous laisser le temps de savoir ce que l'on souhaite. Nous délibérerons une fois que nous aurons le plan détaillé de ce qui va être fait.

Francine Lahore : Cela a un impact sur la voirie. J'ai peur, car la rue du Docteur Paul Dubos est déjà très abîmée. Les camions vont continuer de circuler, et continuer d'aggraver l'état des lieux.

André Lanusse-Cazalé : Nous allons faire un état des lieux avant et après avec un huissier. Si l'entreprise dégrade la voie, ils devront la réparer.

6. APPARTEMENT BARADE

Monsieur le Maire indique qu'une visite du logement s'est tenue le vendredi 28/02/2025 à 13h pour déterminer les travaux à réaliser (ce qui peut être fait en régie et là où il faut faire appel à un prestataire) et évaluer le montant de l'enveloppe à prévoir.

Les techniques envisagent d'intervenir de septembre 2025 à mars 2026. Il faut aussi demander des devis aux entreprises. Il faut attendre que les locataires soient relogés pour y retourner et finaliser ce travail.

D'ores et déjà, après une première analyse, il apparaît que l'enveloppe travaux sera conséquente, reflétant l'ampleur et la nature des interventions nécessaires. Cependant, afin d'obtenir un montant plus précis et de garantir une gestion optimale du budget, il est crucial de poursuivre l'affinement des demandes de devis.

L'urgence aujourd'hui est de reloger la locataire.

André Lanusse-Cazalé : Nous avons reçu un courrier de la CAF, nous indiquant qu'ils viendront visiter l'appartement dans les prochaines semaines. Je les ai rencontrés avant ça pour leur proposer un appartement temporairement. Elles ne seraient pas d'accord pour aller dans le studio situé dans l'immeuble Nabonne, en attendant de trouver autre chose. Pour cette solution temporaire leur permettrait d'être dans un lieu sain et nous laisserai le temps de chercher autre chose. Elles pourront aussi déposer un dossier de logement social.

Maguy et Francine, pouvez-vous vous occupez de trouver un logement ?

Maguy et Francine : Oui nous allons chercher pour leur proposer autre chose après Nabonne. Claire : L'assistante sociale va les aider a compléter un dossier de logement social aussi.

La commission patrimoine va demander plusieurs devis afin d'avoir une idée du montant des travaux à réaliser.

7. ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 4 avril 2022 portant autorisation de recrutement d'un vacataire pour effectuer l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagements d'un pôle administratif et des ateliers municipaux. Le Conseil a prolongé du 4 avril 2022

Il avait été déterminé une rémunération sur la base d'un forfait brut de 300 € par une demi-journée sur la base de 30 demi-journées de travail pour chaque projet soit un total de 60 demi-journées.

Pour rappel, les conditions de recrutement d'un vacataire sont les suivantes :

- Recrutement pour un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Il est proposé de prolonger le contrat de vacation conclu pour les projets d'aménagements d'un pôle administratif et des ateliers municipaux pour un an supplémentaire, ces missions (les ateliers municipaux) n'étant pas achevées. En effet, il s'agirait de prolonger la mission pour les ateliers municipaux à savoir 18 jours pour la somme de 5 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prolongation du contrat précédemment conclu
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

(votants : 11 exprimés : 11 pour : 7 contre : 1 Chantal FERRANDO abstention : 3 Joëlle PRECHACQ-LATREYTE, Marguerite VOGT, Claude ARTIGUES)

8. PROJET RELATIF À LA MAISON NABONNE

Cette délibération est reportée au prochain conseil car le Conseil souhaite des précisions sur le montant de la vente.

9. VENTE MAISON HOURUGOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que la Commune est propriétaire de l'immeuble nommé Maison Hourugou situé sur les parcelles cadastrées section AH 192, AH 194, AH 195, AH 530 (443 m²) située 2, avenue Martyrs de la Résistance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente de ce bien, en totalité.

La Commune pourrait le mettre en vente à un prix de 150 000 € net vendeur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de la mise en vente de l'immeuble situé 2, avenue Martyrs de la Résistance sur les parcelles cadastrées section AH 192, AH 194, AH 195, AH 530, à un prix plancher de 150 000 € net vendeur étant entendu que la vente se fera au mieux offrant
- DIT que la mise en vente sera annoncée au public et ouverte à tous,
- DÉCIDE de la publication de l'offre par les moyens légaux et habituels sans option de délai. Le Conseil Municipal sera consulté pour délibérer sur la vente
- DÉCIDE de la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier les offres à recevoir dans ce cadre. Ladite commission sera composée de Claire LABAT, Marguerite VOGT, André LANUSSE-CAZALÉ
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en vente et le CHARGE de toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération, étant précisé qu'une seconde délibération devra attribuer la cession dès qu'un acquéreur aura été choisi.

(votants : 11 exprimés : 11 pour : 10 contre : 0 abstention : 1 Claude ARTIGUES)

QUESTIONS DIVERSES

– PROSPECTIVE ET BUDGET 2025

- Rencontre M. FABRE et certains élus le 23 décembre 2024 (Cf. CR en PJ)
- Rencontre Monsieur FABRE et la Secrétaire Générale le 21 janvier 2025 pour avancer sur la complétude du tableau
- Pistes d'économies : réunir la commission finance rapidement
- Réorganisation interne Mairie

ALC : En ce qui concerne le personnel, il convient de réorganiser des choses. Concernant le personnel, une réorganisation s'avère nécessaire. Pour les agents administratifs du CCAS, il faut que nous regardions exactement le temps qu'elles passent et quelles tâches elles effectuent pour la mairie

SG : Elles assurent l'accueil en compléments de Bastien et les titres sécurisés.

Mikael BERNADET : L'échéance de la convention avec le CCAS, fin mars, requiert une analyse approfondie des besoins de la commune. Les montant annuel de plus de 40 000 euros justifient une évaluation précise du temps de travail alloué aux tâches municipales et de la nature de ces tâches. La commune doit évaluer ses besoins pour le proposer aux agents mis à disposition.

ALC : Il se prépare une réforme importante, on ne sait pas où on va.

Mikael BERNADET : Il faut aussi voir pour fermer les créneaux des rendez-vous de CNI et passeports du lundi, et fermer la porte du bureau, afin de faciliter la concentration pour la comptabilité.

– ROUTE DE MIRAMONT

André Lanusse-Cazalé : Après plusieurs analyses, nous allons fermer la route provisoirement et non définitivement. Le but est de diminuer le nombre de camion qui passent par là. Nous allons prendre un arrêté jusqu'à la fin de l'année, et installer des panneaux voies sans issues dans les deux sens.

Anthony Jegou : Nous devons faire le point avec les agriculteurs, car septembre et octobre sont les périodes de ramassages des cultures. Nous pouvons mettre un tas de terre en diagonal, au niveau du parking de la porcherie. Si des poids lourds s'engagent, ils pourront faire demi-tour sur ce parking.

– PLACE DU MARCHÉ

Anthony Jegou rappelle que la commune a réceptionné une pétition des commerçants.

La semaine dernière la commune a donc demandé 2 devis (SARL.2JCTP ET DENIS GARICOITZ) concernant la place Marcadieu pour le marché.

Un premier :

- Avec juste une remise au propre avec une couche de sable afin d'éliminer l'effet boue

Un deuxième :

- Refaire la place (partie sable) avec un espace de deux bandes roulantes pour que les voitures puissent s'y mettre et également supprimer les marches.

Anthony Jegou indique qu'une réunion avec les commerçants est prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20h40.